



Le Budget primitif 2015

Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile. Il est composé de deux sections (investissement et fonctionnement) votées respectivement en équilibre.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

Les dépenses et les recettes correspondent respectivement à un total de 311 930,23 €

Comme les années précédentes, les postes principaux de dépenses restent pour la commune les charges à caractère général (l'entretien des bâtiments) et les autres frais de fonctionnement, les charges de personnel et le versement de dotations et de subventions.

Les impôts locaux, les dotations et participations de l'État... sont les recettes de fonctionnement de la commune.

La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune.

Les dépenses et les recettes correspondent respectivement à un total de 137 957,22 €

Les dépenses d'investissement ont été modérées compte-tenu des travaux réalisés au Centre omnisports par le SIVU : 202 330 € TTC pour Kriegsheim et 90 900 € TTC pour Rottelsheim. Sur la totalité de ces montants le SIVU récupérera le fonds de compensation TVA de 15,482 % et la subvention accordée par le Conseil Départemental de 56 940 €.

Les recettes d'investissement sont apportées par le virement de la section de fonctionnement par l'État (Fonds de compensation de la TVA, dotation globale d'équipement, subventions, Taxe d'aménagement), le Département.

PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2015

Taux votés en %	en 2014	en 2015	PRODUIT
Taxe d'habitation	8,15	8,31	73 992 €
Taxe foncière (bâti)	3,58	3,65	18 699 €
Taxe foncière (non bâti)	23,74	24,21	9 272 €
Cotisations foncières des entreprises	12,82	13,07	5 581 €
Total			107 544 €
			dont 34.510 € à reverser au FNGIR

Atténuations de produits 34 510 €. Cette somme est déduite des impôts locaux perçus pour être reversée à l'État (FNGIR).

FONCTIONNEMENT

Dépenses 311 930,23 €

Atténuations de produits	36 105,00 €
Dépenses imprévues	2 000,00 €
Charges à caractère général	68 400,00 €
Virement à la section d'investissement (autofinancement)	28 940,56 €
Autres charges de gestion courante	70 845,00 €
Charges de personnel	99 100,00 €
Charges financières	6 539,67 €



Recettes 311 930,23 €

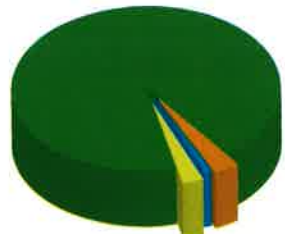
Produits exceptionnels	1 500,00 €
Produits des locations et concessions	27 920,00 €
Impôts locaux	133 404,00 €
Excédent antérieur reporté	69 532,23 €
Dotations et participations	71 974,00 €
Atténuations de charges	7 550,00 €
Produits financiers	50,00 €



INVESTISSEMENT

Dépenses 137 957,22 €

Dépenses imprévues	4 393,57 €
Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
Emprunts et dettes assimilés	3 663,65 €
Immobilisations corporelles	128 900,00 €



Recettes 137 957,22 €

Dotations et fonds divers	60 520,11 €
Virement de la section de fonctionnement	28 940,56 €
Emprunts et dettes assimilés	30 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	18 496,55 €

